Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eric Golaz est le nouvel administrateur de la FAREAS

Différents événements survenus depuis quelques années dans la gestion de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS) ont conduit le Conseil d'Etat a prendre une série de mesures. Les dernières en date sont le regroupement des responsabilités en matière d'asile au DIRE et la modification de la structure juridique de la fondation. Pour contribuer à les mener à bien, le Conseil d'Etat a désigné Me Eric Golaz comme nouvel administrateur de la FAREAS.

En avril dernier, le Conseil d'Etat prenait acte du rapport de Me Bernard Ziegler concernant la gestion interne de la FAREAS. Tout comme le CCF et un Comité de pilotage, Me Ziegler a mis en évidence deux sources essentielles de dysfonctionnements : d'une part, la structure de la FAREAS, qui est celle d'une fondation de droit privé, était jugée inadéquate, d'autre part l'éclatement des responsabilités en matière d'asile entre des services appartenant à deux départements différents a multiplié les problèmes de coordination.

Le Conseil d'Etat se prononcera prochainement sur la modification de la structure juridique de la fondation en un établissement cantonal de droit public, rapprochant ainsi la FAREAS du pouvoir politique. Quant à l'intégration de la FAREAS au Département des institutions et des relations extérieures (DIRE), elle est effective depuis le 1er juillet mais nécessite un processus d'encadrement qui se déroulera sur plusieurs mois.

Le Conseil d'Etat estime que l'évolution que va vivre la FAREAS justifie l'engagement d'un nouvel administrateur. Député radical depuis 1993, ex-président de son groupe, avocat, président de la Ligue suisse contre le cancer, président à la compétence reconnue de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) sur les EMS, la personnalité d'Eric Golaz correspondait au profil recherché.

Le mandat qui est confié à M. Golaz représente un taux d'activité de 40 %. Dans le

cadre de ses responsabilités d'organe supérieur de la fondation, M. Golaz est chargé d'accompagner les mutations de la FAREAS afin de lui permettre de se resituer dans le giron de l'Etat. Il devra veiller à la bonne exécution des tâches d'hébergement des requérants d'asile durant la période de mutation, ainsi que des responsabilités financières qui en découlent, notamment envers l'ODR et le canton. L'administrateur appuiera également le chef du DIRE dans sa réflexion sur les aspects opérationnels et stratégiques. Le mandat de M. Golaz prendra fin au plus tardà l'entrée en vigueur du nouveau statut de la FAREAS.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 juillet 2002

M. Pierre Chiffelle, chef du DIRE, 021 316 40 00 Me Eric Golaz, 078 617 17 21